



Adresse précise de réception des billets (pas de Boîte Postale)

Club :

Tour : 1/8ème de Finale

N° de Match :	N° NNI du terrain : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> (9 Chiffres)
..	NOM du terrain :

Responsable(NOM Prénom) :

Tél et e-mail :

## DEMANDE DE FONDS DE BILLETS COUPE DE FRANCE

NOM DE LA TRIBUNE OU DE LA CATEGORIE	CAPACITE CORRESPONDANTE	QUANTITE PREVISIONNELLE PAR POSTE	TARIFICATION PREVUE PAR CATEGORIE (2)			DROITS DE LOCATION (3)	REPARTITION DES INVITATIONS ET BILLETS GRATUITS						Totaux prévisionnels des places par Tribune	
			PLEIN TARIF		Euros		RECEVANT (4)	VISITEUR (1)	LIGUE	FFF (6)	Ayants droit (5)	Scolaires (5)		
TRIBUNE .....	670 PLACES minimum		PLEIN TARIF		Euros	Euros		90	60	520				670
			DEMI TARIF		Euros	Euros	PLACES	PLACES	PLACES	PLACES	PLACES	PLACES	PLACES	PLACES
			Abonné ou autre		Euros	Euros								
TRIBUNE .....	PLACES		PLEIN TARIF		Euros	Euros								0
			DEMI TARIF		Euros	Euros	PLACES	PLACES	PLACES	PLACES	PLACES	PLACES	PLACES	PLACES
			Abonné ou autre		Euros	Euros								
TRIBUNE .....	PLACES		PLEIN TARIF		Euros	Euros								0
			DEMI TARIF		Euros	Euros	PLACES	PLACES	PLACES	PLACES	PLACES	PLACES	PLACES	PLACES
			Abonné ou autre		Euros	Euros								
TRIBUNE .....	PLACES		PLEIN TARIF		Euros	Euros								0
			DEMI TARIF		Euros	Euros	PLACES	PLACES	PLACES	PLACES	PLACES	PLACES	PLACES	PLACES
			Abonné ou autre		Euros	Euros								
PLACES DEBOUT .....	PLACES		PLEIN TARIF		Euros	Euros								0
			DEMI TARIF		Euros	Euros	PLACES	PLACES	PLACES	PLACES	PLACES	PLACES	PLACES	PLACES
			Abonné ou autre		Euros	Euros								
<b>CAPACITE TOTALE</b>	<b>670 PLACES</b>		<b>TOTAUX</b>				<b>0</b>	<b>90</b>	<b>60</b>	<b>520</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>670</b>

**A RENVoyer A LA DIRECTION DES ACTIVITES SPORTIVES - e-mail : competitions-seniors@fff.fr - Fax 01 44 31 74 61**

A \_\_\_\_\_

Signature de l'organisateur :

Le \_\_\_\_\_

La production de cet imprimé, ainsi que celles de la  
D.U.M.et de l'A.O.P., sont indispensables pour obtenir la  
délivrance des fonds de billets

(1) 10 places de 1ère catégorie obligatoires et 80 autres, même tribune ou autres (2) minimum 5 € (3) maximum 10% du prix affiché et limité à 2,50€

(4) jusqu'à 10% de la capacité du stade (5) obligatoire, quantité définie par le club à répartir dans les catégories concernées (6) détail précisé par courrier spécifique

## Conseils de remplissage

( voir article 6.5 du règlement de la Coupe de France)

- 1- N° de match (cellule A7): N° d'ordre du tirage de 1 à 8)
  - 2- Remplir N° NNI et Nom de terrain
  - 3- Indiquer les coordonnées de livraison: l'adresse, le responsable, le tél et l'e-mail
  - 4- Compléter la capacité de chaque tribune: cellules B15, B18, B21, B24, B27 et B30 (voir l'AOP); la capacité totale se calculant automatiquement (cellule B32)
  - 5- Indiquer les nombres de billets payants par tribune: cellules D14 à D31
  - 6- Mentionner les prix des places (article 6.5 du règlement CDF) dans la colonne F de chaque catégorie de tribune et éventuellement les droits de location correspondants, colonne H
  - 7- Répartir la quantité souhaitée d'invitations "club recevant" (colonne J) par Tribune, dont le total ne doit pas dépasser 10% de la capacité totale de stade (B32/10); si non **FAUX**
  - 8- Nombres d'invitations réglementaires (colonnes K, L et M préremplies) : 90, 60 et 250 ou plus en cas de besoin
  - 9- Billets ayant-droits (colonne N), réservés aux détenteurs de cartes officielles (article 6.5 du règlement CDF)
  - 10- Billets scolaires (colonne O), destinés aux jeunes de -16 ans dont un accompagnateur majeur au minimum pour 10 enfants (article 6.5 du règlement CDF)
  - 11- Vérification: les cellules P15, P18, P21, P24, P27, P30 et P32 doivent être inférieures respectivement aux cellules B15, B18, B21, B24, B27, B30 et B32; si non **FAUX**
- NB:** a) Les membres du club propriétaire du terrain, ou des clubs en présence, ne peuvent entrer gratuitement sur présentation de leur carte de club (article 6.5 du règlement CDF)
- b) Toute personne accédant au stade doit être munie d'un titre officiel délivré par la FFF: billet payant ou billet d'invitation ou billet ayant droit ou billet scolaire
- c) Seuls les officiels de la rencontre (arbitres et déléguées), les équipes en présence et les titulaires des cartes de presse sont dispensés de titre officiel.